

**DÉLIBÉRATION N° 23/05-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE 2024.

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, et le **VENDREDI 17 NOVEMBRE à 10h30**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en cinquième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le **09 NOVEMBRE 2023**. Clôture de la séance à **12H20**.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Stéphane DIJOUX 1^{er} Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DE-LORME, 2^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Mathieu HOARAU, 5^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. Patrice ELLAMA, 6^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué suppléant de la commune de Cilaos / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes par M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDÉLEC Réunion.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS : M. Harry MOREL, 3^{ème} Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de Saint-Leu / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins / M. Dominique PANAMBALOM Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M. André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRETARIAT DE SÉANCE : Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 15 sur 24 (14 présents et 1 représenté).

**DÉLIBÉRATION N° 23/05-02
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023**

OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.

Rappel réglementaire : Conformément à la loi du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de l'exercice se tient dans le délai de 2 mois avant le vote du budget de la collectivité. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il permet d'informer et d'échanger sur l'environnement économique et la situation de notre syndicat intercommunal. En outre, il permet d'éclairer sur les choix à opérer lors du vote du Budget Primitif (BP) d'autant que le présent document formalise les orientations de cette nouvelle mandature 2020 – 2026. Enfin, le présent document qui formalise le DOB tient compte de l'ordonnance du 26 août 2015 portant sur les engagements pluriannuels et de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015.

Agir concrètement pour un Service Public de qualité

Réussir la Transition énergétique et écologique

Contribuer à faire de la Réunion une « île verte »

PREMIÈRE PARTIE :

I : QUELQUES ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ

Sources : Banque de France – IEDOM – AFD - INSEE

I - 1 : Situation dans le monde : En 2023, les principales économies mondiales progressent sans régularité et en ordre dispersé compte tenu de facteurs différents selon les pays et les trimestres. L'activité économique mondiale reste marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions sur les conditions de production et contribuent à l'inflation. D'une manière générale l'économie mondiale évite une récession en 2023. Cependant, la situation resterait atone en 2024.

I - 2 : Situation en France : Dans son point de conjoncture du 7 septembre 2023, l'INSEE indique que la croissance annuelle serait de l'ordre +0,9 % en 2023. L'inflation reste élevée en France avec son impact sur la consommation des ménages. Les projections annoncent une hausse de 2,8% en 2024.

L'inflation est donc révisée à la hausse en raison des prix de l'énergie. La Banque de France a révisé à la baisse la croissance en 2024 décrivant un scénario « sans rechute, mais sans accélération ». Dans ce contexte global, le Budget 2024 de la France s'articule autour des enjeux suivants :

- Le rétablissement des comptes publics ; Prioriser la planification écologique ;
- Revalorisation de l'enseignement ; Poursuivre le plein emploi
- Contribuer à mieux adapter les services publics aux besoins des citoyens.

I -3 : Situation à la Réunion : Au 1 janvier 2023, la Réunion compte 873 100 habitants. Pour 2023, la croissance économique est de + 2,7% pour un PIB de 21,7 milliards €. Le taux de pauvreté est de 36% et le taux de chômage s'élève à 18.7% de la population active. Ainsi, le nombre de demandeurs d'emplois de « catégorie A » s'élève 117 450 personnes au 2^{ème} semestre 2023.

Les prix de l'alimentation progressent de 3,2 % sur le trimestre, ceux de l'énergie de +2,4 % dans le contexte de la hausse des prix de l'électricité de 15 % en février 2023. Sur un an, les prix à La Réunion progressent moins vite que dans l'Hexagone : +3,4 % à fin mars 2023, contre +5,7 %.

De plus, dans une note de juillet 2023, l'INSEE souligne des écarts de prix considérables en matière d'alimentation. Les écarts de prix entre la Réunion et la France Hexagonale diffèrent en fonction des

postes de consommation. L'écart est significatif en ce qui concerne l'alimentation. « Se nourrir coûte 37% plus cher à La Réunion ».

I - 4 : Point de vue global du SIDELEC Réunion

Au regard des besoins des pays et territoires d'Outre-mer, le Gouvernement a proposé une méthode, un calendrier pour construire des politiques publiques plus efficaces pour répondre aux urgences et préparer l'avenir.

Dans cet objectif, Madame la Première Ministre a tenu un Comité Interministériel dédié aux Outre-Mer (CIOM) le 18 juillet 2023 et a annoncé 72 mesures. Un premier bilan aura lieu d'ici juillet 2024.

Compte tenu des urgences sociales, économiques, énergétique et climatique, le SIDELEC estime que nous devons continuer à agir dans la co-construction pour bâtir un projet global, cohérent, consensuel, durable et solidaire pour les 10 à 15 prochaines années.

Nous disposons d'un outil qui peut rassembler l'immense majorité pour réfléchir ensemble, dans une gouvernance renouvelée, sur un plan de développement pour la Réunion du million d'habitants. Il s'agit de la Conférence Territoriale de l'Action Publique élargi aux forces vives.

C'est dans cet état d'esprit de partenariat actif que le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Réunion, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) travaille d'ores et déjà avec l'ensemble des acteurs du territoire pour atteindre l'autonomie électrique dès 2030 et énergétique de l'île à l'horizon 2050.

DEUXIÈME PARTIE : LE CONTEXTE ENERGETIQUE A LA REUNION

II - 1 : Un système énergétique carboné et dépendant ! Synthèse – OER – 2022

Intitulé	2021	2022
Consommation Énergie Primaire	15 917 GW h	16 638 GW h
Taux de dépendance énergie	88.2%	85.8%
Consommation de carburants	572 litres / hab	640 litres / hab

Consommation Énergie finale 12 410 GW h	Transport	64.9%
	Électricité	22.7 %
	Carburant & combustibles	5.8 %
	Chaleur	6.5 %

Intitulé	2021	2022
Production électrique	2 977.9 GW h	3064.3 GW h
Part ENr :	31.3 %	37.7 %

Émissions de CO2	4.64 tCO2/hab	4.67 tCO2/hab
------------------	---------------	---------------

II- 2 : GRD / EDF : 2023 à 2028 - Scénario « AZUR »

Sur la base de ce scénario, établi par le GRD, que se fonde la PPE Révisée 2019-2028. Cette hypothèse de production repose sur une croissance démographique dynamique : 889 000 habitants en 2023 / 916 000 en 2028 ; une croissance économique avec un PIB/hab évalué à 19 270 € en 2023 et 20 613 € en 2028 ; un taux d'équipement des ménages qui progressent en matière de climatisation et d'eau chaude sanitaire.

Capacité de Production	2023	2028
MW	Près de 1000	1149 à 1268

II - 3 : La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie – PPE Réunion. Décret n° 2022-575 du 20 avril 2022

Conformément aux dispositions de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), la PPE, élaborée conjointement par l'État et la Région, doit être révisée à l'expiration des 3 ans de sa mise en œuvre. Ainsi, le Conseil Régional, lors de l'Assemblée Plénière en date du 25 novembre 2020, a arrêté le projet de PPE révisé pour la période 2019 – 2028. La PPE a été validé par décret du 20 avril 2022.

Les objectifs de la PPE pour la Réunion

- 100 % Énergies renouvelables (ENR) pour la production électrique dès 2023.** Cette stratégie repose sur la conversion des centrales charbon à la biomasse solide et liquide (Bois-Rouge, le Gol et EDF-PEI) ; le soutien au développement des énergies renouvelables matures (Photovoltaïque - PV, éolien) ou en devenir (géothermie, éolien off-shore, gazéification) et des solutions d'effacement de consommation. En ce qui concerne le PV, un total de 200 MW, minimum, à installer sur la période 2018 à 2028.
- Un développement très important des actions de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE.)** Au moyen du programme d'actions prévues dans le « cadre territorial de compensation » de la Petite MDE et autres actions (programmes financés par les Certificats d'énergie...).
- Une augmentation significative de la part modale des transports en commun (11% en 2023 et 14% en 2028), une baisse de la consommation des énergies fossiles du transport routier (10% en 2023 et 22% en 2028) et l'accompagnement du développement du véhicule électrique.**

II - 4 : Contribution du SIDELEC pour viser l'autonomie électrique & énergétique

Rappel :

Période - Septembre 2021 :

Motion du Comité Syndical pour « Contribuer à faire de la Réunion une île verte ». Dans ce cadre, le SIDELEC a élaboré 10 propositions parmi lesquelles, la nécessité de réaliser un grand plan d'entretien du réseau électrique pour faire aux aléas climatiques.

Période - Décembre 2022 :

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le SIDELEC Réunion ; le Sy.MEG, Syndicat d'électricité de la Guadeloupe ; le SMEM, Syndicat d'électricité de la Martinique, avec la FNCCR ont formulé 10 propositions pour les ZNI en général et la Réunion en particulier.

Période - Mai à Septembre 2023 :

Lors de la présentation de la feuille de route gouvernementale, Madame Elisabeth Borne, Première Ministre a annoncé la loi de programmation énergie-climat (LPEC). Dans le prolongement de cette décision, Madame Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition énergétique, a officiellement installé 7 groupes de travail à Paris pour contribuer à la stratégie énergétique de la France.

Pour les ZNI, un groupe de travail spécifique a été créé pour élaborer des propositions concrètes. Monsieur Maurice Gironcel, Président d'intercommunalité, a été désigné pour piloter ce Groupe de Travail N°6 avec madame Catherine Conconne, Sénatrice réélue de la Martinique. Le 12 septembre dernier, madame la Ministre de la Transition Énergétique, a fait un point d'étape sur les avancées en cours.

Dans la concertation une feuille de route a été fixée pour les ZNI :

- **100 % d'énergies renouvelables dans les mix électriques en 2030**
- **Atteindre l'autonomie énergétique et la neutralité carbone en 2050**
- **Formaliser pour chaque ZNI une stratégie : « Futures énergétiques 2050 ZNI »**

Ces orientations s'accompagnent de 12 mesures d'urgences : Accompagnement des territoires ; planification ; développement du photovoltaïque ; maîtrise de la demande en énergie.

Loi de Programmation Énergie Climat Zone Non Interconnecté (ZNI) au réseau électrique continental Groupe de travail 6 (GT6)

A. LES 12 MESURES D'URGENCE !

Pour l'accompagnement des territoires

- Rendre le GT6 permanent afin de disposer d'un canal direct et pérenne sur les problématiques énergétiques des ZNI
- Mise en place d'une task-force État pour la réalisation des « Futures énergétiques 2050 ZNI »
- Renforcer les moyens humains de l'État en appui direct à la transition énergétique des ZNI (délégué interministériel, cellule dédiée à la DGEC, un spécialiste énergie dans chaque DEAL)

Pour la planification territoriale

- L'élargissement aux ZNI du portail de planification territoriale des ENR d'ici la fin 2023
- La mise en œuvre d'un volet outre-mer dans le plan géothermie d'ici la fin 2023
- L'adaptation de la méthode d'élaboration des PPE en fonction de la taille des territoires

Pour le photovoltaïque

- La publication rapide de l'arrêté photovoltaïque jusqu'à 500kWc
- L'alignement de l'interdiction de défrichement pour le solaire à partir de 25ha en outre-mer en cohérence avec la loi et plus généralement lever les freins à la mobilisation du foncier (loi littoral)
- L'autorisation « de fait » (sous le régime de la déclaration de travaux) pour la pose de panneaux PV en toiture sur bâtiment existant (à l'exception des bâtiments classés ou d'impossibilité technique)

Pour les actions de maîtrise de l'énergie :

- Le lancement d'un plan de sobriété (et d'électrification des populations non connectées) spécifique aux ZNI / Outre-mer
- Lancement d'un plan de développement des ballons d'eau chaude solaire, comme à la Réunion et en Guadeloupe
- Simplifier l'accès à l'information et aux guichets sur les aides disponibles

Le SIDELEC Réunion tient à saluer la méthode novatrice de la Ministre de la Transition énergétique qui dès le départ a souhaité associer les pays et territoires d'Outre-mer à la réflexion pour enrichir la LPEC.

B. ZOOM SUR L'ARRETE TARIFAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Rappel : En métropole, un décret publié en octobre 2021 permet d'installer des centrales photovoltaïques (PV) en toiture avec obligation d'achat de l'énergie produite jusqu'à 500 KWc. Cette disposition ne s'applique pas dans les DROM. Pour les Zones Non Interconnectés au réseau continental (ZNI), l'obligation d'achat est limitée à 100 KWc en toiture pour au maximum 500 m2.

Or, le photovoltaïque, par son coût et sa rapidité de mise en œuvre est un moyen d'accélérer la transition énergétique. Pour y parvenir, dans ces territoires au foncier limité, il faut maximiser l'utilisation des toitures existantes et à venir. Aussi, comme pour la métropole, il conviendrait de publier au plus vite le décret autorisant l'obligation d'achat pour des centrales PV d'une puissance allant jusqu'à 500 KWc en ZNI.

Point d'étape :

À plusieurs reprises le GT 6 a souligné la nécessité d'une égalité de traitement entre l'hexagone et les ZNI. Le 13 octobre 2023, lors du Congrès des Intercommunalités de France, monsieur Gironcel, a de nouveau plaidé sur ce point auprès de madame la Ministre de la Transition énergétique. Ce dossier spécifique fait l'objet d'une attention toute particulière du ministère. Nous restons dans l'attente de la publication du nouvel arrêté tarifaire pour les ZNI.

C. ZOOM SUR LA PROGRAMMATION PLURIANUELLE DE L'ENERGIE

Le GT6 propose ainsi d'inscrire dans la LPEC l'obligation de formaliser pour chaque ZNI un document d'orientation stratégique spécifique (« Futurs Énergétiques 2050 ZNI ») :

- Ils permettront d'éclairer les choix politiques, notamment les prochaines PPE de ces territoires, et pourront s'appuyer notamment sur les travaux existants et à venir de l'ADEME.
- Ils devront proposer plusieurs scénarios techniquement et économiquement viables permettant d'atteindre les caps 2030 et 2050 fixés par la loi pour l'ensemble des ZNI.
- Ils seront suivis d'une décision État/Région dans chaque ZNI (6 mois après) pour décider du scénario cible
- La Loi précisera le fait que les PPE devront ensuite être compatibles et cohérentes avec ce scénario cible

Au regard de ces orientations, la PPE Réunion devra faire l'objet d'une nouvelle révision notamment pour intégrer de l'éolien en mer (éolien off-shore). Il est acté comme principe intangible que pour les pays et territoires d'Outre-mer, leur développement durable s'appuie sur l'injection des énergies renouvelables vertes dans le réseau électrique.

TROISIEME PARTIE : AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ !

III : Direction du Contrôle de la Concession Électrique

III - 1 : Le SIDELEC, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE).

Confirmé par un Arrêt du Conseil d'État et codifié dans le code de l'énergie, les AODE, sont propriétaires du réseau électrique. C'est le cas pour le SIDELEC, Établissement Public de Coopération Intercommunale. Grâce aux Cahiers de Charges de Concession, Délégation de Service Public, le SIDELEC Réunion conserve la maîtrise du service public local, assure la régulation locale par le contrôle de l'activité du concessionnaire, investi pour garantir l'emploi, maintenir et développer le réseau électrique.

À la Réunion, Edf délégation régionale, qui exploite le réseau, en est le concessionnaire. En effet, dans les départements et territoires d'outre-mer, qui dispose d'un réseau électrique non interconnecté au continent métropolitain (ZNI), c'est EDF Système énergétique insulaire (EDF – SEI) qui assure les fonctions de Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

III – 2 : Le Contrat de Concession pour une énergie électrique verte !

Au regard du Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2224-31, l'exploitation du réseau électrique est confiée à EDF dans le cadre d'une concession. L'autorité concédante exerce le contrôle du bon accomplissement des missions fixées par le Cahier des Charges de la Concession : entretien, renouvellement, développement, interconnexion du réseau ; qualité et continuité de fourniture à maille départementale au profit des clients finals.

Chaque année le Concessionnaire remet au SIDELEC un Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC). Ce rapport est contractuel et retrace d'une part l'activité d'EDF et d'autre part dresse un état des lieux patrimonial, technique et comptable de la concession. (Âge des matériaux, incidents, maintenance, temps de coupure...).

À la lumière du CRAC, il est procédé à une analyse relative à l'état du patrimoine, au fonctionnement du réseau, à la qualité de l'énergie, à l'état financier et comptable. Ces éléments permettent d'identifier les points de vigilance et les points d'amélioration pour les années suivantes. Depuis 2014 le SIDELEC procède à un contrôle approfondi et régulier de la Concession électrique Réunion.

Lors du Comité syndical en date du 14 décembre 2021, le SIDELEC a lancé le Contrôle de Concession pour les exercices 2018 à 2022. Le Cabinet NALDEO a été retenu et les travaux sont en cours pour un rendu d'ici le premier semestre 2024.

Intitulé de la mission	Années	Montant
Contrôle de Concession	2018 -2022	64 000 €

Dans le même temps, NALDEO et les services du SIDELEC ont procédé à une analyse du CRAC 2022 d'EDF. Celui-ci a été présenté en séance du Comité Syndical le 6 octobre 2023. À l'issue, le SIDELEC a transmis ses observations à EDF.

III – 3 : Le Nouveau Contrat de Concession avec EDF -SEI

La Réunion dispose de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, avec des objectifs réalistes. C'est dans ce cadre que nous inscrivons le Nouveau Contrat de Concession avec EDF-SEI. Ce Nouveau Contrat de Concession accorde une large place à la Transition énergétique. Pour le SIDELEC, il s'agit de la modernisation des nouveaux contrats dont la FNCCR en a été à l'initiative depuis 2017.

Cela se traduit par un Diagnostic réalisé conjointement – SIDELEC / EDF – qui entraîne un Schéma Directeur des Investissements, une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) sur 4 ans, une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux qui vient développer le champ de compétences du SIDELEC en matière de Transition Énergétique.

L'ensemble de ces orientations est assis sur trois piliers : Garantir une bonne qualité d'alimentation au quotidien pour les usagers du Service Public ; l'amélioration du réseau pour face aux aléas climatiques et cycloniques et particulièrement la Transition Énergétique du territoire.

Sur le plan financier, les recettes perçues par le SIDELEC :

Intitulé	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Recette R1 - €	638 000	926 500	926 500
Recette R2 - €	1 346 000	841 000	700 000
Taxe départe-mentale	-	30 000 €	30 000 €

Un rapport de présentation du suivi du Schéma Directeur et du Plan Pluriannuel d'Investissement du nouveau Contrat sera examiné courant janvier 2024.

Enfin, la mise en œuvre du Nouveau Contrat nécessitera un renforcement en moyens humains pour le Contrôle de la Concession.

Une nouvelle organisation sera mise en œuvre sur le plan technique, administratif, financier et patrimoniale. L'objectif est d'internaliser en grande partie le contrôle. Cette orientation est entièrement en adéquation avec les recommandations de la CRC.

Lors du prochain Congrès des maires et des Intercommunalités, le SIDELEC Réunion est invité à participer à la signature du Contrat de Concession du Sy.MEG. À l'image du contrat de la Réunion, celui de la Guadeloupe couvre une période de 30 ans.

III – 4 : Concernant le prix de la fourniture d'électricité à la Réunion.

L'État a mis en place des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVE) déterminé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Cependant, pour les ZNI les coûts de production de l'électricité sont pour l'heure supérieurs à ceux pratiqués dans l'hexagone.

Le SIDELEC réaffirme la nécessité de continuer à bénéficier des Tarifs Réglementés d'Électricité (TRV) et d'autre part de maintenir la péréquation nationale tarifaire à travers la Contribution au Service Public d'Électricité pour sauvegarder le modèle concessif réunionnais.

En effet, dans ce contexte inflationniste qui impactent la population, le monde économique, les opérateurs publics, non seulement il est indispensable mais vital de préserver ce modèle concessif pour protéger les clients, consommateurs et usagers du Service Public.

À souligner que grâce au « Bouclier Tarifaire », le Gouvernement a pris des mesures adéquates pour limiter au minimum le coût de la fourniture électrique en 2022 et 2023.

Concernant la Réunion, nous sommes particulièrement attentifs sur le fait qu'une augmentation des tarifs en 2024 viendrait aggraver la situation sociale avec des effets en cascade sur le prix de l'eau, des produits manufacturés, l'alimentation.

2^E PARTIE : LE SIDELEC REUNION AU SERVICE DES COMMUNES ET DES PETITIONNAIRES AU QUOTIDIEN

IV : Direction Électrification Rurale

IV - 1 : Travaux d'Électrification en milieu Rural (ER)

L'énergie électrique est un bien essentiel ; un bien de première nécessité. Son accès, sa qualité et le prix sont des enjeux qui participent au développement, à l'aménagement du territoire, à la lutte contre l'exclusion numérique et à la précarité énergétique.

Nous devons continuer à conjuguer nos efforts avec l'État, la Région, le Conseil Départemental, l'ADEME, les intercommunalités, les communes pour offrir aux Réunionnais – es, un Service Public d'Électricité : robuste, sécurisé, flexible et décarboné pour préserver notre environnement ; protéger la biodiversité.

C'est dans cet objectif global que le SIDELEC, Maître d'Ouvrage compétent en matière de travaux d'électrification Basse Tension en milieu rural porte un programme sur l'ensemble des communes ; lequel programme est cofinancé par le Cas-Facé.

Travaux ER	Années	Montant Cas - Facé
Extension -Renforcement Enfouissement -Sécurisation	2024	11 000 000 € Inclus : Mafate

À noter qu'en 2023 le SIDELEC a décidé de relancer la commande publique pour l'ensemble des opérations d'électrification rurale.

Intitulé	Période	Montant
Travaux ER	2023 à 2027	70 million €

Un des premiers objectifs est de résorber les dossiers des pétitionnaires à maille départementale et de créer toutes les conditions pour répondre dans les meilleurs délais aux demandes de raccordement au réseau électrique.

Enfin, compte tenu que la livraison de logements sociaux est un enjeu pour le territoire, le SIDELEC apporte une attention toute particulière aux opérations portées par les bailleurs sociaux. Une cellule de suivi a été mise en place avec la DEAL, la FPI et EDF.

Ces missions essentielles doivent s'accompagner d'une amélioration de la gestion et du suivi des programmes de travaux pour les pétitionnaires afin de réduire au maximum les délais travaux. Il convient de poursuivre également les réunions régulières entre le pôle ER et les élus délégués des communes membres.

IV – 2 : Viser la certification du service ER

Pour 2024, le SIDELEC devra finaliser la procédure de « certification du service » pour améliorer et fiabiliser davantage l'ensemble de nos procédures dans l'intérêt des usagers du service public et garantir une meilleure qualité de service.

Intitulé de l'opération	Années	Coût
Électrification rurale Certification des travaux ER	2023 – 2024	50 000 €

Cette Certification devra s'accompagner d'une Révision des modalités de financement des travaux qui était prévu courant 2023 par le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration des règles d'intervention et d'incitation financière pour l'ensemble des travaux ER.

Il s'agit maintenant d'inclure la révision des modalités de financement dans le process de certification. Pour rappel, il existe déjà un règlement pour le programme annuel d'amélioration esthétique des ouvrages (Travaux ER – Article 8) et pour l'éclairage public.

IV - 3 : Loi NOME - Conférence Départementale

La loi NOME du 7 décembre 2010 institue des Conférences Départementales sous l'égide de Monsieur le Préfet. Cette Conférence départementale réunit l'État, l'AODE et le concessionnaire EDF-

SEI. La dernière Conférence départementale s'est tenue en mars 2023.

Intitulé des travaux	Années	Montant Estimatif
PPI – Renforcement	2024	8 700 000 €

Loi NOME : Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité

PPI : Programme Pluriannuel d'Investissement

CINQUIÈME PARTIE : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ECOLOGIQUE

V : Pôle Transition Énergétique

V - 1 : Le SIDELEC Réunion, acteur de la Transition Énergétique sur le territoire !

Le SIDELEC Réunion, syndicat d'énergie, est également acteur de la Transition énergétique au regard des évolutions du cadre légal et réglementaire institué par les lois et décrets. C'est ainsi que, sur la base des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le SIDELEC a engagé une révision de ses Statuts. Depuis l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 2022, portant modification des Statuts, le SIDELEC dispose de nouvelles compétences reconnues par les textes en vigueur en matière de Transition énergétique et de Maîtrise d'ouvrage des Travaux ER. Ce nouveau champ d'actions, déjà exercé pour l'essentiel par le SIDELEC, ouvre une nouvelle étape dans l'ambition de faire de la Réunion une île verte.

V - 2 : Création d'une Société d'Économie Mixte d'Énergie Renouvelable (SEM EnR)

A cet effet, le SIDELEC, soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC / Banque des Territoires), a par délibération n°22/04-09 du Comité Syndical du 23 août 2022 approuvé le principe de la création d'une SEM d'Énergie Renouvelable.

Les objectifs du projet de création de la SEM – Énergie Renouvelable : *Réaliser la production d'énergie renouvelable ; Valoriser l'énergie verte produite sur l'ensemble du territoire réunionnais ; Rechercher des solutions de stockage ; Favoriser la mobilité durable...*

Intitulé de l'étude – SIDELEC / banque des territoires	Coût
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	40 000 €

Par délibération n°22/04-10 du Comité Syndical en date du 23 août 2022, des délégués ont été désignés, afin de siéger au Comité de Pilotage interne, afin de suivre l'ensemble des travaux de création de la SEM.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage retenue est le groupe SCET/AKAJOLE. La première étape, actuellement en cours, consiste en l'état des lieux, le recensement des gisements d'énergies renouvelables à la Réunion avec proposition de divers scénarii et modalités de déploiement.

Le montage juridique de la SEM EnR est en cours d'élaboration par le Service des Affaires Juridiques et Assemblées, en collaboration avec les prestataires externes sur le volet droit des sociétés : projet de statuts et partage d'informations complémentaires.

V – 3 : Transition énergétique : Nos actions concrètes sur le territoire

1. Mafate – Village Solaire

Les premières installations photovoltaïques ont vu le jour à Mafate dans les années 80. Ces installations ne sont plus adaptées, voire obsolètes. En partenariat avec l'État (Cas Facé), l'ADEME et les communes de Saint-Paul et de la Possession, le SIDELEC Réunion a lancé un programme d'électrification basé sur le durable.

Soutenu par l'État (CAS-Facé), la Région, le Département, l'ADEME, les communes de la Possession et Saint-Paul, le Parc National, l'ONF et EDF, le SIDELEC Réunion vise l'objectif d'offrir aux Mafatais un Service Public de distribution d'électricité de qualité afin de tendre vers une égalité de traitement avec l'ensemble des Réunionnais.

Actuellement mis en œuvre, ce « programme d'électrification 100% vert » porte à la fois sur des installations individuelles et des installations mutualisées avec micro-réseaux de distribution pour environ 300 foyers. Un budget global (Travaux et Mission de Maîtrise d'Œuvre) d'environ 20 millions d'euros d'investissement.

Ce programme s'accompagne d'un volet de Maîtrise de la Demande en Énergie en lien avec la SPL Horizon et le Comité MDE. Il s'agit de bâtir un service public d'électricité en site isolé, avec les habitants et futurs usagers dans la gestion de ce réseau et dans les économies d'énergies. Une première pour le territoire !

Pour l'ensemble des partenaires, il s'agit de faire de Mafate un « Village Solaire » exemplaire de la transition énergétique sur notre île.

Intitulé de l'opération	Crédits 2024
Mafate Village solaire	2 000 000 €

À côté du volet MDE pour les particuliers, l'objectif pour 2024 est de bâtir un volet MDE pour les professionnels du cirque.

2. Rénovation Éclairage Public – LED (EP - LED):

À La Réunion, 14 communes participent à ce dispositif de rénovation de l'éclairage public. Ce sont plus de 7700 points lumineux (3441 secteur sud + 4289 secteur nord-ouest) qui font l'objet de travaux. Le programme porte sur un volume de 8 M€. Participation des communes : 12% maximum ; SIDELEC : 1M€ ; Fonds Européen de développement régional (FEDER – 2014/2020). Les travaux ont été réceptionnés en 2022 pour le Sud et en 2023 pour le Nord-Est-Ouest.

L'objectif est de poursuivre les investissements pour la rénovation de 2592 points lumineux supplémentaires. Les études de maîtrise d'œuvre de cette troisième tranche de travaux sont en cours et se poursuivront jusqu'au premier trimestre de 2024. Les communes concernées : Saint-Benoît ; Saint-Joseph ; Sainte-Suzanne et Saint-Louis.

Intitulé de l'opération - Travaux	Coût global
Rénovation EP – 3 ^{ème} Tranche	4 300 000 €

Travaux 2024-2025 (Volet 1 - Fiche Action 2.1.2 FEDER 2021-2027).
Objectif : - 50 % sur la facture énergétique EP

3. Rénovation Éclairage Public des Sites Sportifs (EPSS) :

Le Programme Opérationnel Européen 2014-2020 dispose d'un volet REACT UE. L'objectif est de poursuivre la transition vers une économie verte, décarbonée. Il s'agit de soutenir les actions de maîtrise de la demande en énergie et le développement des véhicules propres. Le Volet A de cette action porte sur l'EP des sites sportifs. Le taux de subvention est de 90 % (FEDER). Le SIDELEC a lancé une mission de maîtrise d'œuvre en septembre 2021.

D'autres collectivités de l'île ont souhaité s'inscrire dans le programme REACT-UE qui est un volet du FEDER 2014-2020 ; le taux de financement des équipements s'élève à 90%. Sur ce point, l'AMDR a interpellé la Région Réunion pour exposer les difficultés liées à l'achèvement des projets au 31 décembre 2023 et demandé de proroger les délais au 31 décembre 2025.

Par courrier en date du 8 août 2022, la Région a indiqué que Madame la Commissaire européenne chargée de la cohésion et des réformes n'a pu apporter une réponse positive sur la demande de prolongation des délais pour les opérations qui n'ont pas démarré avant le 29 juin 2022 et qui sont supérieurs à 1 million d'€.

Le SIDELEC est impacté par cette décision d'autant que nous portons un programme de rénovation de l'éclairage public des sites sportifs pour un volume de travaux de près de 8 millions d'euros €.

Aussi, il a été proposé en 2022 de reporter ces travaux dans un cadre financier sécurisé à travers le prochain programme européen 2021 – 2027. Le taux de subvention est de 85 % (Volet 2 - Fiche Action 2.1.2 FEDER). À noter que les études de maîtrise d'œuvre ont été finalisées en 2022.

Calendrier : Lancement de l'appel d'offres et des travaux dès la publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) FEDER. Prévision de réalisation des travaux au second semestre 2024 pour une durée de 14 mois.

Intitulé de l'opération - Travaux	Coût global
Rénovation Éclairage Public des Sites Sportifs - 64 sites	7 800 000 €

4. Reconstruction Éclairage Public (EP) et Éclairage Public des sites Sportifs (EPSS) :

Les travaux d'investissement d'éclairage public de 14 communes membres réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SIDELEC Réunion concernent les opérations de création, d'extension, de réfection complète et ou de modification de parties d'installations du réseau des ouvrages et appareillages d'éclairage public.

Des programmes annuels de travaux sont réalisés en fonction des demandes des collectivités. Celles-ci sont validés conformément à l'annexe 1 du règlement "Éclairage Public".

Intitulé de l'opération - Travaux	Période	Coût global
Reconstruction d'installations EP	2023- 2026	3 000 000 €

5. Transfert du fonctionnement Éclairage Public

Le cabinet ESPELIA a été mandaté pour conduire l'étude de faisabilité du transfert intégral de la compétence éclairage public de 14 communes au SIDELEC. À l'issue d'un Comité de Pilotage qui s'est tenu le 28 septembre 2023, il a été demandé :

- D'inclure les volets « sportif et festif » dans l'étude.
- De proposer le mode gestion le plus approprié pour le SIDELEC

L'objectif est de disposer, de manière plus fine, des impacts financiers, patrimoniaux, juridiques. Le prochain COPIL aura lieu d'ici le premier trimestre 2024.

Mobilité durable à maille départementale

6. Mobilité électrique et Hydrogène Vert (H2)

À l'échelle des flottes captives des collectivités, en 2023, il faudra raccorder 500 véhicules électriques à partir d'énergie renouvelable. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie Réunion fixe l'installation de 225 bornes de recharges photovoltaïques à cet horizon.

Cet objectif passe par l'Installation de Recharge Solaire pour Véhicules Électriques « IRSVE » dédiées à la flotte captive des collectivités.

Dans ce contexte le SIDELEC a fait le choix de l'acquisition de 5 véhicules électriques alimentés à partir d'ENr couplés à une station de distribution d'hydrogène implanté sur le siège du SIDELEC. Le coté novateur de ce projet étant qu'une partie de l'énergie produite serait stockée sous forme d'hydrogène. Une première à la Réunion.

Calendrier : fin des travaux PV mars/avril 2023 – Pour l'H2, mise en service pour le premier trimestre 2024

Intitulé de l'opération	Coût global
Production H2 – Bas Carbone	675 000 €
État - Plan de Relance France	539 000 € - 80 %
SIDELEC Réunion	136 000 € - 20 %

7. Installation de Recharges Solaire pour Véhicule Électrique (IRSVE)

Le SIDELEC Réunion a proposé à ses communes membres de réaliser des études de faisabilité d'IRSVE. La particularité de ces IRSVE étant de raisonner globalement pour l'ensemble des besoins électriques d'un bâtiment communal. Une étude de flotte simplifiée par commune et 17 sites ont été étudiés avec plusieurs scénarii.

Ces 17 sites d'IRSVE totaliseraient 42 bornes (doubles ou simples) soit 81 points de charge (prises) pour une puissance totale de 246 KWc. La production annuelle estimée à 390 MWh et 275 tonnes de CO2 évités/an. Fin 2022 : Engagement des études de Maîtrise d'œuvre. Travaux courant 2023 – FEDER 2020 – 2026.

Intitulé de l'opération	Coût
IRSVE – 13 communes – 17 sites	962 784 €
FEDER – ADEME	673 949 €
SIDELEC & Commune	288 835 €

8. Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE) :

Pour les flottes grand public, le SIDELEC Réunion a engagé en 2021 un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharge Ouvertes au Public pour les Véhicules Électriques et Hydrogènes.

Ce schéma directeur, feuille de route du déploiement des installations de recharges « prioritairement solaires » pour les véhicules électriques et hydrogènes de notre territoire, permettra d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets privés dans le développement de cette mobilité durable.

Objectif de la PPE révisée : 1700 bornes de recharges à l'horizon 2028.

Le schéma directeur devrait être arrêté et déposé à la préfecture début 2024.

Plan de financement SDIRVE à l'échelle départemental

Intitulé de l'opération	Année 2023
Schéma Directeur IRVE- IRSVE	300 000 €
Agence Française de Développement	150 000 €
Région Réunion	50 000 €
ADEME	40 000 €
5 EPCI - SIDELEC	60 000 €

9. Conseiller à destination des Collectivité à l'échelon Communal pour le développement de Projet Éolien et Photovoltaïque (COCOPÉOP Photovoltaïque).

C'est un dispositif en partenariat avec l'ADEME pour développer le photovoltaïque à la Réunion. Un animateur territorial fait le lien entre les communes et les développeurs de projet. Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage et l'animateur impulse les projets. Pour le financement des travaux il existe plusieurs dispositifs liés à la nature et au porteur du projet. Les crédits mobilisables : ADEME et Région. Le SIDELEC est lauréat de ce programme ADEME pour toute l'île suite à « l'Appel à projet national COCOPEOP ». À ce jour, 17 sites sont identifiés.

Intitulé – PV - Travaux & Études	Coût global
8 communes - 17 sites	826 000 €
FEDER / ADEME	289 216 €
SIDELEC - Communes	537 115 €

10. Le Conseiller en Énergie Partagé (CEP)

C'est un service gratuit développé en partenariat avec l'ADEME. Il porte sur 10 communes et permet de mener une politique de maîtrise de leur consommation énergétique (eau, électricité et carburant) sur leur patrimoine (Bâtiment, Éclairage Public et flotte captive). Le bilan exhaustif est disponible auprès du pôle TE. Quelques exemples : Projet solaire thermique de la cuisine centrale de la commune des Avirons, Mise en œuvre des actions suite à l'audit énergétique d'août 2022 pour la commune de l'Entre-Deux, Projet de bornes IRSVE sur le site du BATO FOU.

11. Le Contrat d'Objectif Territorial Thermique (COT Thermique)

C'est un nouveau dispositif gratuit qui concerne toutes les communes de l'île et le secteur privé hors particulier. Le poste de chargé de mission est cofinancé par l'ADEME sur trois ans et renouvelable pour 3 ans. Ce programme permet de financer entre 70 et 80%, par le « Fond Chaleur », des installations pour la « production d'eau chaude solaire » par des panneaux solaires thermiques. A ce jour, 60 installations identifiées sur 8 communes et Mafate.

Intitulé – COT Thermique	Coût global
60 sites	505 932 €
ADEME	385 000 €
SIDELEC - Communes	120 800 €

12. Programme ACTEE 2 – PALETUVIER 2

Lauréat du programme ACTEE2 PALETUVIER 2 porté par Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Le SIDELEC s'engage à accompagner les membres du groupement dans leurs projets d'optimisation et de rénovation énergétique. Le groupement comprend 3 acteurs : SIDELEC Réunion, la CIVIS et la CINOR.

Le programme concerne plus de 200 bâtiments. L'objectif est d'accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire en vue de l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie fixés par le décret tertiaire : - 40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

13. ECORUN : Un nouvel outil unique à la Réunion

Cet outil, unique à la Réunion est porté par la Gouvernance énergie - Région ; SIDELEC ; ADEME ; EDF -. Il permettra au plus grand nombre d'utilisateurs de bénéficier d'un suivi de leur consommation électrique et de trouver des pistes de réduction de cette consommation. Eco Run a également pour objectifs de fournir des informations sur: la localisation des bornes de recharges ; le mix électriques (énergies locales) ; le diagnostic énergétique des foyers ; les travaux sur le réseau électrique.

Eco Run se veut être un lien vers les outils existants (France Rénov ; SLIME ; AGIR ; Eco solidaire...) et les outils en ligne (cadastre solaire ; simulateur empreinte carbone). Il proposera « La météo électrique de la Réunion ».

Intitulé	Coût global
Eco Run	120 000 €
SIDELEC Réunion	30 000 €

14. Watty à l'école : Sensibiliser les scolaires

La sobriété énergétique est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective (moins usage de la voiture, alimentation plus locale et de meilleure qualité, etc.).

Le dispositif « Watty à l'école », soutenu par l'Éducation Nationale, est développé par Eco CO2, est animé par Science Réunion. C'est un **programme pédagogique** en faveur de la transition écologique, il a pour vocation la **sensibilisation** des futurs citoyens via l'**initiation** aux économies d'énergie et la **présentation des enjeux** liés au changement climatique.

EDF Réunion et le SIDELEC cofinance le dispositif. Bilan 2020 - 2023

Année scolaire	Nombre de classes	Nombre élèves sensibilisés	Coût total
2020-2021	108	2385	131 142 €
2021-2023	189	4043	218 935 €

2023-2024	180	3497	129 147 €
Total en cumulé	648	9 925	479 224 €
EDF 80% - 383 380 € SIDELEC Réunion 20% - 95 844 €			

SIXIEME PARTIE : LES MOYENS DE GESTION POUR L'EXERCICE 2024

VI - 1 : Direction des Ressources Humaines

L'effectif des emplois permanents et non permanents rémunérés au 31/12/2023 s'élèvera à 60 agents. Les dispositions de la loi de Transformation de la Fonction publique continuent à être mises en œuvre :

- Ligne Directrice de Gestion ; dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes.

La loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi sapin 2) a créé un statut pour les lanceurs d'alerte.

La loi n°2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte complète le dispositif et rappelle que sont obligées d'établir une procédure interne de recueil et de traitement des signalements, après consultations des instances de dialogue social, toutes les personnes morales de droit public d'au moins cinquante agents, à l'exclusion des communes de moins de 10 000 habitants et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne comprenant pas au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

La loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a introduit, au bénéfice des élus locaux, le droit de recourir à un référent déontologue. Ce droit figure à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et permet aux élus d'interroger un référent qui leur apportera tout conseil leur permettant de respecter les principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local.

Un nouveau dispositif "éthique et probité" a donc été mis en place par le Centre De Gestion de la Réunion (CDG) pour les agents, ainsi qu'une mission "réfèrent déontologue des élus locaux". Le CDG est en cours de vérification sur la possibilité de proposer cette dernière mission aux collectivités et établissements. Dans un souci d'indépendance et de confidentialité, et au vu de la sensibilité des informations qui peuvent être signalées, le SIDELEC va confier le recueil et le traitement des alertes éthiques et la fonction de référent déontologue des élus locaux (si ce dernier point est possible) au CDG.

Intitulé du dispositif	Année 2024
CDG - Mission alerte éthique	1 200 € / an
CDG - Mission référent déontologue élus	80 € / dossier

En 2023, les dépenses de personnel ont progressé et les causes sont identifiées :

- Relèvement du minimum de traitement pour les agents de catégorie C (Période janvier, en mai et en juillet) ;
- Augmentation du SMIC (janvier et juillet 2023) ;

- Augmentation de la valeur du point d'indice avec une hausse de 1.5% (Période : au 1^{er} juillet 2023)
- Mise en œuvre d'une cotisation additionnelle pour financer le dispositif de signalement (0.02%).

Il est à noter l'effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 (+3.5%), du relèvement minimum de janvier et mai 2022. Depuis la mandature 2014-2020, nous avons également mis en place un plan de titularisation de nos contractuels. Le SIDELEC poursuivra cet effort sur la mandature 2020 – 2026.

Les dépenses de personnel pour l'exercice 2024 :

Chapitre 012	Exercice 2024
Masse Sala- riale	3 800 000 €

La progression de la masse salariale 2024 par rapport à 2023 est essentiellement liée :

- Au lissage des recrutements courant 2023 sur l'année 2024
- Au développement de nos actions en matière de Transition énergétique (COT, COCOPEOP, Économies de flux)
- À la qualité du service public par le recrutement d'un agent en charge notamment de : répondre aux Appels d'Offres CRE ; suivre, analyser, assurer une veille juridique et mesurer les décisions concernant l'énergie et son impact pour l'AODE et les acteurs sur le territoire
- Le renforcement de l'encadrement dans la direction des finances et les achats et marchés publics.
- Il est également prévu le renforcement de la direction générale par le recrutement de trois Directeurs Généraux (DGA et DGST)
- À des éléments réglementaires et « contraints » :
 - Lissage des mesures citées ci-dessus sur l'année 2024
 - Attribution de 5 points supplémentaires à tous les cadres d'emplois
 - Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
 - Monétisation du Compte Épargne Temps (CET) ;
 - Révision du régime indemnitaire suite aux entretiens professionnels.

À noter que le SIDELEC Réunion ne perçoit aucune mesure de compensation et ne bénéficie pas de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Formation professionnelle & Action sociale

Les politiques de formation demeurent axées autour des formations obligatoires, des formations d'accompagnement à une prise de poste et des formations statutaires.

Notre plan de formation arrivant à échéance, le nouveau plan 2024-2026 sera présenté lors de notre premier Comité Social Territorial (CST) de 2024.

Suivant le Protocole d'accord du 30 novembre 2018 et la Loi de Transformation de la fonction Publique du 6 août 2019, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un Plan d'actions

« Égalité professionnelle ».

Conformément au décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, le plan doit prévoir les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

Œuvrer pour l'égalité professionnelle requiert la mobilisation de tous les acteurs territoriaux afin de lutter contre les stéréotypes et les discriminations : sensibilisation des agents, recrutement exemplaire, égal accès au déroulement de carrière, etc.

Nous allons donc travailler à la mise en place d'un plan d'action triennal égalité professionnelle 2024-2026 à partir des données du rapport social unique 2022.

L'action sociale du SIDELEC Réunion

La politique des Ressources Humaines se caractérise également par un certain nombre d'avantages : Ticket Restaurant ; Participation au Comité d'œuvre Social.

Dans le cadre du dialogue social, il a été proposé d'adhérer au CNAS à compter de 2024. Dans un souci de maîtrise du budget alloué à l'action sociale, il a été proposé d'attribuer à l'action sociale un montant maximum de 1.2% de la masse salariale N-1 (environ 3 500 000 € en 2023).

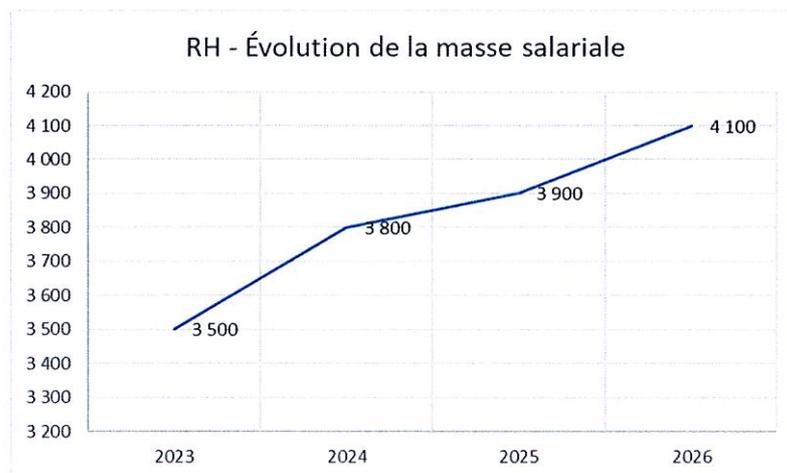
Action sociale	Exercice 2024
Subvention du SIDELEC au COS	28 600 €
Adhésion au CNAS	13 400 €

Enfin, en application de la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a été publiée le 18 février 2022.

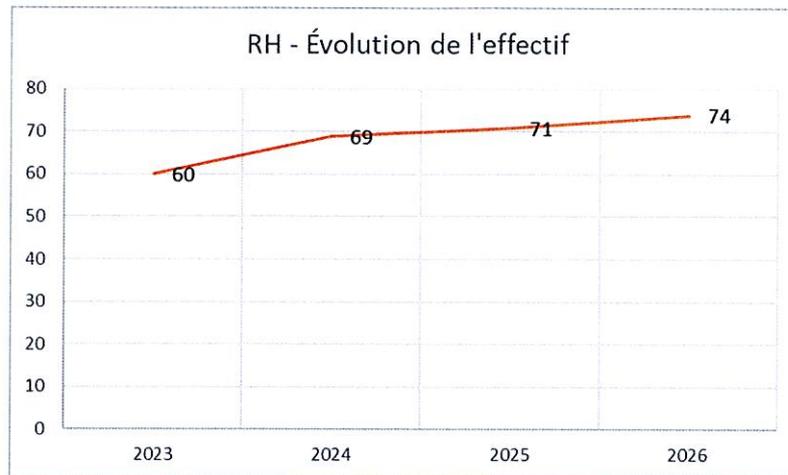
Cette ordonnance rend obligatoire la participation de l'employeur au financement de la complémentaire santé à compter du 1er janvier 2026 et pour la prévoyance à compter du 1er janvier 2025.

Le SIDELEC participe déjà à la complémentaire santé. La mise en place de la complémentaire prévoyance devrait être effective en 2024.

Prospectives 2023 – 2026 - Évolution de la masse salariale



Prospectives 2023 – 2026 - Évolution du nombre d'agents



La prospective budgétaire de la masse salariale proposée pour 2024 intègre l'ensemble des facteurs d'évolution réglementaires et des besoins nouveaux. Elle se caractérise en particulier par la poursuite de la dynamique de maîtrise de la masse salariale déjà en cours : réorganisation, mutualisation, priorisation des besoins, encouragement à la mobilité interne et offre de formation renforcée pour accompagner l'évolution de certains métiers et l'encadrement. L'évolution du nombre d'agents d'ici 2026 est une prospective qui a été présentée aux services de l'État lors d'une réunion de travail en date du 27 septembre 2023 au siège du SIDELEC Réunion.

Au regard des nouvelles compétences du SIDELEC, des nouveaux programmes opérationnels, notamment en matière TE, et de la signature du Nouveau Contrat de Concession pour 30 ans, qui ouvrira une nouvelle étape pour l'établissement public, il est nécessaire de procéder à un réajustement de l'organigramme fonctionnel des services du SIDELEC.

Conclusion : Ainsi, dans le champ de la distribution d'énergie électrique, de la maîtrise d'ouvrage liée à l'électrification rurale et à la Maîtrise de la Demande en Énergie, le SIDELEC Réunion est un Établissement Public de Coopération Intercommunal et Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité de 659 Équivalents Temps Plein au minimum. Synthèse Ressources Humaines - Équivalent Temps Plein (ETP)

Intitulé – SIDELEC Réunion	Périmètre	ETP
EDF – Délégation de Service Public	24 communes	430
Pôle Électrification Rurale - Travaux	23 communes	76
Ressources - Siège & Antennes du SIDELEC	24 communes	74 En 2026
Pôle Transition Énergétique – Investissements EP	14 communes	23
Pôle Transition Énergétique – Fonctionnement EP	14 communes	18
Pôle Transition Énergétique – Mafate – Travaux	Cirque – Illets	38
Total		659 ETP

VI - 2 : Direction des Finances

Situation du Syndicat Intercommunal d'Électricité

- Le SIDELEC reste un établissement d'investissement !

Années	2020 à 2022	Pré CA 2023	2020 à 2023
Investissements €	49 945 684 €	20 331 900	70 277 584
Budget Total €	60 591 380 €	24 883 900	85 475 280
% Investissements	82 %	82 %	82 %

Base : Compte Administratif – SIDELEC Réunion & « Pré CA 2023 »

Sur les exercices 2020 à 2023, le cumul des investissements s'élève à plus de 70 millions €. Il faut ici tenir compte de la crise sanitaire – Covid – 19 - en 2020 et des conséquences (Fret maritime, pénurie de matières premières, coût du fret) auxquelles se sont ajoutées la guerre en Ukraine.

- Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)

Pour la mandature 2020/2026, le SIDELEC dispose d'une PPI de plus de 122 millions €.

PPI 2020 / 2026	Subventions Participations externes	Autofinancement Emprunts
122 millions €	91 millions €	31 millions €

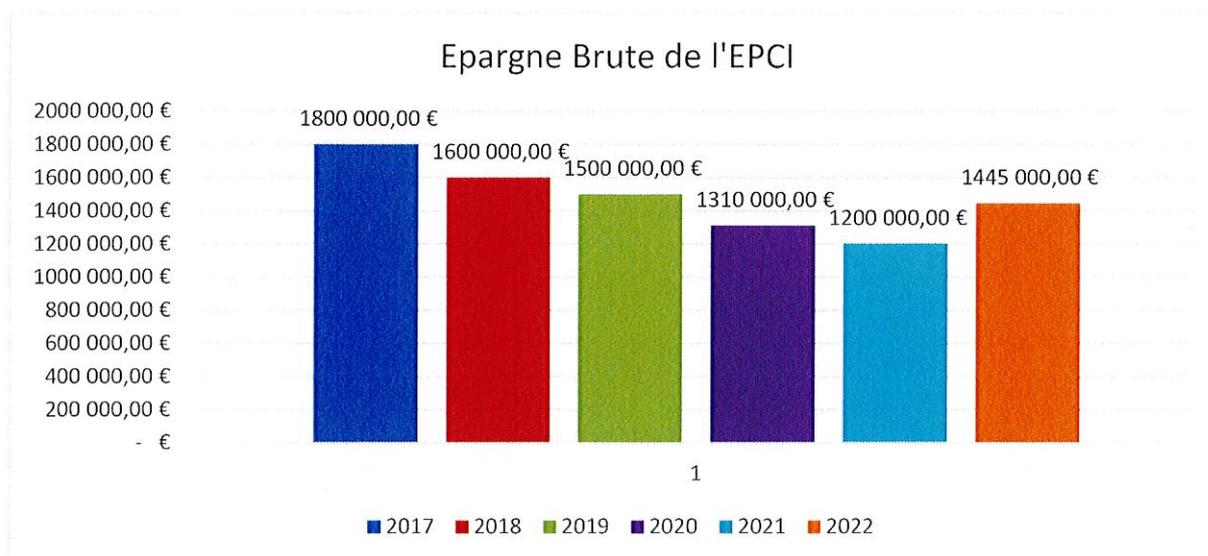
La PPI du SIDELEC Réunion sera réajusté à la hausse au regard des programmes :

- Programmes Éclairage public des sites sportifs
- Programmes de travaux COCOPEOP : Photovoltaïque et éolien
- Programmes de travaux COT Thermique
- Programmes de travaux SDIRVE

Direction des Finances

- Épargne brute

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



Prévision 2023 :

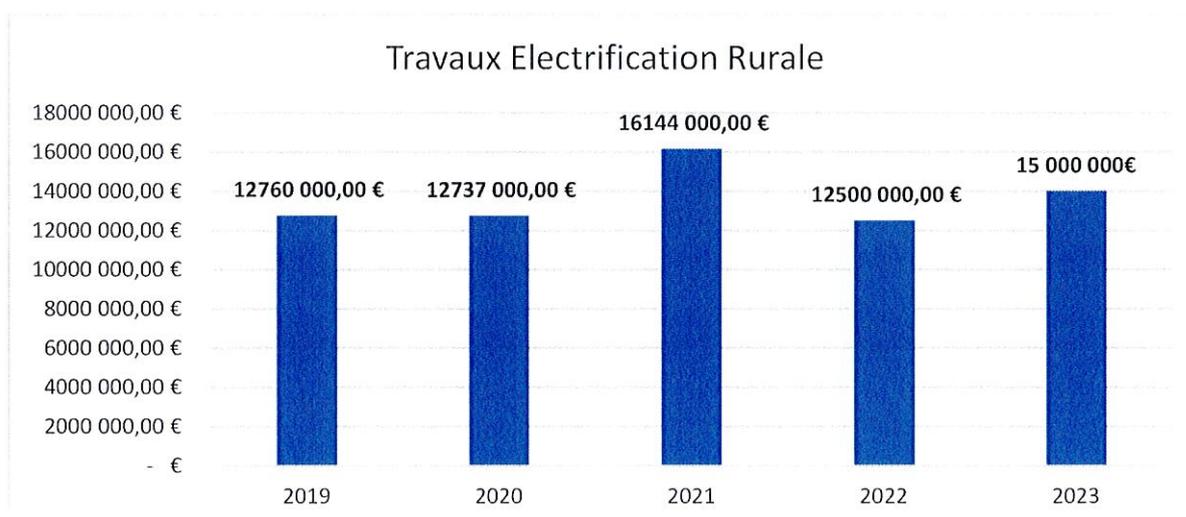
Prospective financière

Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles de fonctionnement	Épargne brute
6 822 324 €	4 552 000 €	2 270 324 €

Direction des Finances - Électrification Rurale

- Zoom sur les dépenses d'investissement**

Pour 2023, le montant prévisionnel des travaux s'établit à 15 M€.



ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Les recettes du SIDELEC Réunion

- Les recettes de fonctionnement**

Rappel : Les recettes qui permettront de faire face aux dépenses du SIDELEC Réunion proviennent de la Taxe sur l'Électricité, des redevances de concession R1 et R2, de la taxe couverte par le tarif (P.C.T.) sur les travaux de raccordement, des dotations du programme FACE et du programme « Article 8 » du cahier des charges, des participations des collectivités et des tiers aux travaux engagés par la collectivité.

- **Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité – TCFE**

L'évolution des produits nets de la taxe pour les 5 dernières années est la suivante :

LI-BELLE	2020	2021	2022	2023	2024
TCCFE - €	2170795	2276333	2320000	2400000	2400000

Comme en 2023, nous poursuivons les conférences avec les communes sur une nouvelle perspective de perception de la TCCFE par le SIDELEC Réunion avec reversement d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire par délibérations concordantes du Syndicat et des communes.

- **La Redevance de Concession – R1**

Au regard du nouveau Cahier des Charges de concession avec EDF, les méthodes de calcul des redevances ont été revues. La redevance de concession comprend deux parts : Une Part R1 dite de fonctionnement, à montant plafonné, avec indexation ; Une part R2 dite d'investissement, détaillée dans les recettes d'investissement.

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
R1 - €	595 456	612 076	610 000	926 528	926 000

- **Les fonds de concours versés par les communes ayant transféré leur maîtrise d'ouvrage sans la taxe sur la consommation finale d'électricité.**

Pour 10 communes, la base de leur contribution était de 1,80 euros par habitant jusqu'en 2021. Depuis 1^{er} janvier 2022, le nouveau tarif appliqué aux communes qui n'ont pas transféré la TCCFE est de 3.50 euros par habitant. Au 1er janvier 2024, le montant de la contribution sera de 3,80 euros par habitant. Au regard des données actuelles de la population suite au dernier recensement, cette recette devrait avoisiner les 2.4 M€ pour 2024.

- **Participation des tiers aux travaux engagés par la collectivité.**

Nous devons continuer à favoriser nos partenariats habituels afin de développer les recettes liées à notre capacité d'étude et de travaux. Cependant, les incertitudes qui pèsent toujours sur le secteur de la construction nous invitent à la prudence budgétaire. Il est proposé de statuer en cours d'année sur la quotité enregistrée.

- **Redevance d'utilisation du réseau de distribution électrique**

Par convention signée en mars 2015 avec les opérateurs de téléphonie mobile en vue d'un redéploiement du réseau de fibre optique sur l'île pour favoriser un meilleur accès de la population à l'internet haut débit, un partenariat tripartite sur 20 ans a été défini pour leur permettre d'utiliser le réseau de distribution électrique concédé à EDF REUNION aux fins d'installation de leurs ouvrages.

Le détail de la recette attendue :

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
---------	------	------	------	------	------

Redevance réseau	100 000	77 700	40 000	40 000	40 000
------------------	---------	--------	--------	--------	--------

▪ Les recettes d'investissement

- **Programme Facé**

Le mécanisme de financement des travaux aidés plafonne à 80% du montant HT de la subvention apportée par le FACé. L'historique de la dotation des 5 dernières années pour La Réunion est le suivant :

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
Totaux €	7 258 020	6 986 621	7 395 000	8 067 000	8 067 000

Pour 2024, nous devons rester vigilants pour que les différents programmes soient menés à leur terme dans les délais. Il est donc raisonnable de penser que le montant attribué à la Réunion pour 2024 restera stable.

- **Reversement de la part couverte par le tarif sur les travaux de raccordement (P.C.T.)**

Conformément au protocole entre la F.N.C.C.R. et EDF en Avril 2010, la prise en charge des coûts de raccordement et la définition des modalités de versement, par le concessionnaire, aux autorités concédantes lorsqu'elles sont maîtres d'ouvrages des travaux de raccordement de la part couverte par le tarif (PCT) est opérationnelle. Pour 2024, le protocole signé avec EDF s'appliquera de nouveau.

- **Programme « ARTICLE 8 » Environnement**

L'article 8 du cahier des charges de concession prévoit un programme d'intégration des ouvrages dans l'environnement réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, cofinancé par le concessionnaire à hauteur de 40% du montant HT des travaux en zone rurale.

S'agissant des projets en zone urbaine, l'apport d'EDF est de 50%. Pour 2024, la subvention allouée par EDF s'élèvera comme en 2023 à 800 000 €. La liste des travaux concernés sera finalisée lors de la commission qui se tiendra courant novembre.

- **FCTVA**

Le Syndicat récupère la TVA sur ses investissements propres deux années après leur exécution. Pour 2024, le montant prévisionnel attendu est de 500 000 €.

- **Redevance R2**

La redevance dite d'investissement R2, représente chaque année N une fraction de la différence, si elle est positive, entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'Autorité Concédante durant l'année N-2. Elle représente une compensation financière versée par le concessionnaire EDF SEI au SIDELEC Réunion. Répertoire à l'article 2.3 du nouveau cahier des charges de concession qui sera signée en novembre prochain, la redevance R2, sera dorénavant issue du lissage sur 5 années. Cela permettra de stabiliser le montant de cette recette.

Le montant attendu devrait comptabiliser 700 000 € en 2024

LIBELLE	2020	2021	2022	2023	2024
R 2 €	802 000	636 263	1 348 000	814 000	700 000

VI - 3 : Directions – Système informatique & Parc automobile

- Concernant le Parc Informatique

Le service informatique a connu une forte croissance. Éléments physiques : Plus de 60 postes informatiques, 7 serveurs informatiques, 5 connexions à internet et 10 imprimantes. Pour 2024, les prestations suivantes seront à lancer par les procédures de la commande publique :

- Prestations d'infogérance, maintenance, conseil et assistance informatique
- Fourniture de matériel informatique, licences logicielles, prestations d'installation et de maintenance associés
- Service de messagerie électronique
- Mise en place d'une politique de sécurité informatique
- Achat et maintenance de copieurs numériques et imprimantes multifonctions

Au regard de nos nouvelles missions et champ de compétences, le Service informatique nécessite une réorganisation et des investissements pour garder notre système opérationnel et performant. Les objectifs pour l'exercice 2024 :

1. **Nouveaux besoins, renouvellement matériel et logiciel**
2. **Projets de dématérialisation – Gestion électronique des documents**
3. **Poursuivre la mise en place d'une politique de sécurité informatique**
4. **Création d'un service SIG pour les données d'Éclairage Public**

Passé courant 2023, le marché d'acquisition d'une solution logicielle complète de gestion Finance Comptable et Ressources Humaines devra être pleinement opérationnel pour le passage de notre budget en nomenclature M57 au 1er janvier 2024. Le projet a été attribué à l'entreprise EKSAE pour un montant de 66 827, 69 € pour la première année, puis 2 174,34 € / an.

Par ailleurs, de nouveaux projets de dématérialisation seront mis en œuvre à travers la Gestion Électronique de Documents (GED). Dans le même temps, le SIDELEC renforcera sa politique de sécurité informatique (PSSI). À cela s'ajoute la mise en place d'un service SIG pour les données « Éclairage Public ».

Direction Système Informatique	Exercice 2024
Crédits global – Objectifs 1 à 4	255 000 €

- Concernant le Parc automobile

Avec la raréfaction des ressources, la constante évolution de nos missions, il est important d'optimiser les coûts liés à la gestion du parc automobile. Un bon contrôle et une optimisation dans la gestion du parc automobile permettra à la collectivité le développement de ses activités avec l'assurance d'une révision régulière des véhicules conduisant vers une meilleure longévité et sécurité du matériel.

Gérer au mieux les déplacements permet de gagner en temps et faire des économies d'énergie. Dans la poursuite de la nouvelle identité visuelle de notre collectivité sur les véhicules faisant partie intégrante de notre parc automobile, il est proposé de faire l'acquisition d'une plateforme « Connect » Eco-Conduite et gestion du parc automobile au prix HT de 2 500 € pour un parc de 19 véhicules.

Enfin, au regard de leur ancienneté et de leur quota kilométrique, la collectivité procèdera au remplacement de 6 véhicules qui n'offrent plus un service bien adapté aux techniciens. Ces véhicules sont totalement amortis à ce jour.

Il s'agit de verdir le parc automobile par l'acquisition de véhicules hybride ou électrique.

Intitulé	Enveloppe 2024
« Connect » Eco conduite	2 500 €

Véhicules – Nombre 6

150 000 €

VI - 4 : Communication institutionnelle

Depuis 2014, l'un des principaux objectifs de communication du SIDELEC Réunion est de créer une image forte du syndicat intercommunal auprès des différents publics. Il s'agit également de gagner en visibilité dans la presse écrite et en ligne et d'augmenter notre notoriété en informant le public sur ses actions en faveur de l'intérêt général et du bien commun.

Nos actions pour 2024 :

Renforcer notre communication digitale. Flash d'information interne participatif ; audit cible sur les différents publics en ligne ; Achat de publicité en ligne ; Mafate Village Solaire ; création d'une structure de veille efficace et pertinente ; Participation aux salons, congrès et séminaires ; Valoriser les travaux du SIDELEC Réunion dans les communes.

Plan de communication pour 2024

Intitulé global	Coût
Plan de Communication	210 000 €

SEPTIEME PARTIE :

• SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Dans son rapport d'observations définitives sur les exercices 2014 et suivants, la Chambre Régionale des Comptes avait formulé 8 recommandations concernant la Régularité et 6 recommandations concernant la Performance. Le dernier point d'étape avait été présenté lors du Comité Syndical dans sa séance du 13 avril 2023. **Ainsi, sur 14 recommandations, 9 sont entièrement réalisées (65%), 2 partiellement (14%) et 3 seront réalisées courant 2023 et début 2024 (21%). Rappel :**

1. CRC - Concernant la Régularité

Recommandations réalisées

Mise à jour des statuts du SIDELEC
Modalités d'indemnisation des frais de mission
Production d'annexes obligatoires en appuis des documents budgétaires
Inventaire comptable des réseaux d'électrification (pour les biens amortissables)
Comptabiliser les avances de trésorerie en dettes
Procéder aux opérations de rattachements des charges et des produits

Recommandations en cours de réalisations

Intégration comptable des ouvrages mis en concession
Transfert comptable des réseaux réalisés au concessionnaire
Inventaire comptable des réseaux (pour les biens non amortissables)

2. CRC - Concernant la Performance

Recommandations réalisées

Établir une localisation précise des îlots urbains et ruraux
Structuration appropriée du service des finances
Mobiliser, contrôler et optimiser les financements (R1 ; R2 ; Article 8 ; TCFE ; TVA)
Contrôle de concession (En cours de contrôle pour les exercices 2018 à 2022)

Dégager des objectifs prioritaires pour la programmation (ER ; Certification ISO 9001)

Recommandations en cours de réalisation

Adopter des règles d'interventions et mettre en place des incitations financières pour la réalisation des travaux ER tenant compte du transfert de la taxe d'électricité.

Les étapes déjà réalisés sur cette recommandation

Règles d'intervention validées pour les travaux d'enfouissements

Règlement concernant l'éclairage public

Revalorisation du tarif des communes

Les étapes à réaliser : La démarche ISO 9001 en cours permettra de finaliser cette recommandation courant 2024

HUITIEME PARTIE : DE NOUVELLES PERSPECTIVES 2023 - 2026

Comme pour les années précédentes, le SIDELEC entend rester une collectivité d'investissement à travers une feuille de route qui trouve ses fondements dans la volonté d'agir concrètement pour un Service Public de qualité et dans l'objectif de réussir la Transition énergétique. Cette ambition collective se traduit par de nouvelles perspectives dans les deux directions ci-dessous :

Agir concrètement pour un Service Public de qualité !

- Pour finaliser, à maille départementale, l'implantation physique du SIDELEC Réunion sur l'ensemble du territoire et continuer à offrir aux réunionnais un service local de proximité, l'établissement public, AODE, envisage de faire l'acquisition d'un foncier sur le Territoire Ouest afin d'y implanter une nouvelle Antenne fonctionnelle au plus près des usagers des communes de Saint-Paul, le Port, la Possession, Trois-Bassins et Saint-Leu. Enveloppe prévisionnelle - Acquisition foncière et Travaux 1 200 000 €.
- Le SIDELEC a lancé une étude de faisabilité technique, financière et organisationnelle pour le transfert de compétences de l'éclairage public des communes. À ce jour, 14 communes sont concernées par ce transfert qui porte sur le « Fonctionnement ». Le Cabinet ESPELIA a été retenu pour réaliser les études. À noter que la partie « Investissement » a d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert par délibérations concordantes.

Le modèle de gestion envisagé est en cours d'étude. Pour 2024 et les exercices suivants, il conviendrait d'étudier de nouvelles modalités de gestion pour les Travaux et Études d'Électrification rurale.

- En qualité d'AODE, le SIDELEC, autorité concédante de la distribution d'électricité doit exercer le contrôle du bon accomplissement des missions fixées par le Cahier des Charges de la Concession : entretien, renouvellement, développement, interconnexion du réseau ; qualité et continuité de fourniture à maille départementale au profit des clients finals.

L'inventaire du patrimoine concédé est essentiel. Aussi, il convient de continuer à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

- Le développement des communes rurales réunionnaises qui connaissent un dynamisme lié à l'augmentation de la population, au développement du tissu économique et à une forte demande d'extension et de renforcement du réseau, nous invite à conforter le Cas-Facé, outil d'aménagement du territoire.
- Enfin, dans le cadre du Nouveau Contrat de Concession signé avec EDF pour la période 2023 – 2043, il a été décidé avec EDF de mettre en place trois instances pour le suivi : Comité stratégique avec une fréquence de réunion trimestrielle ; un Comité de pilotage qui se réunirait tous les mois et un Comité Technique.

Réussir la Transition énergétique et écologique !

Contribuer à faire de la Réunion une « île verte »

- Le Gouvernement a annoncé la création d'un « Fond Vert » pour accompagner la Transition Énergétique. Concrètement cela prendrait la forme d'une aide aux collectivités pour lutter contre le réchauffement climatique. Une enveloppe financière de 1.5 milliards d'€ y serait consacrée pour « permettre de mettre en place des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ».

Dans ce cadre le SIDELEC Réunion formule le vœu que la Réunion bénéficie de crédits nécessaires pour accélérer la conversion écologique de l'économie. Une demande de crédits a été formulée auprès des services de l'État pour l'enfouissement du réseau électrique.

Lors d'une réunion de travail en date du 27 septembre 2023, les services de la Préfecture de la Réunion ont été sensibilisés et ont proposé de nous accompagner dans cette volonté de rendre le réseau plus résilient face aux événements climatiques.

De même, au cours de cette réunion de travail, les services de l'État ont souligné la nécessité d'accompagner le SIDELEC pour conforter son encrage administratif concernant son classement dans la strate démographique.

- Le SIDELEC Réunion coorganise chaque année « **la marche réunionnaise pour le climat et la biodiversité** » sur le site touristique du Bocage à Sainte-Suzanne.

La 1^{ère} édition s'est tenue en mars 2018 et cette manifestation est devenue un immense succès populaire.

Lors de la 4^{ème} édition qui a eu lieu en mars 2023, plus de 5000 citoyennes et citoyens venus de toute l'île se sont mobilisés aux côtés des associations et institutions pour amplifier la nécessaire prise de conscience des dangers liés au réchauffement climatique.

Il est proposé de poursuivre cette manifestation en 2024. L'enveloppe prévisionnelle proposée est de 25 000 €.

- Participation du SIDELEC Réunion à la manifestation Ambition Planète. Cette manifestation prend tout son sens lorsque par exemple nous enregistrons des records de température dans le monde. 52.2 degrés Celsius en Chine au Xinjiang ; 54.4 degrés aux Etats-Unis dans la vallée de la mort. C'est un record du monde.

NEUVIEME PARTIE

CONCLUSION : CONTINUER À SE MOBILISER POUR UNE ILE VERTE

Les conclusions de nos Orientations Budgétaires 2022 restent d'actualité.

Nous devons ici être attentif à la réforme de l'organisation du marché intérieur de l'électricité. En effet, comme le souligne la FNCCR, le désaccord sur le nucléaire au sein du Conseil de l'UE et l'annonce récente du Président de la République de permettre à l'État de « reprendre le contrôle du prix de l'électricité », permet-il d'envisager un accord sur cette réforme à court ou moyen terme ?

C'est un dossier à suivre en lien à la FNCCR et d'examiner ses impacts pour les Zones Non Interconnectés (ZNI) au réseau électrique continental. Le SIDELEC reste une collectivité d'investissements et avec l'ensemble de nos partenaires nous sommes engagés durablement au service de la Réunion, des communes et des Réunionnaises-ses.

Avec l'Europe, l'État, la Région Réunion, le Conseil Départemental, les EPCI et les opérateurs

comme par exemples l'ADEME ou l'ONF, le SIDELEC est engagé pour contribuer à faire de la Réunion une île verte.

Nous réaffirmons que dans ce contexte de crise énergétique lié à des événements exogènes, nous devons d'une part sauvegarder le modèle concessif pour les ZNI et promouvoir un nouveau modèle énergétique pour viser l'autonomie électrique en 2030 et énergétique en 2050. Nous avons cette volonté d'agir dans la co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire. À travers nos Orientations Budgétaires 2023 nous disposons d'une feuille de route assis sur une Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2020 – 2026.

Enfin, le SIDELEC considère que la lutte contre le réchauffement climatique est une urgence pour emprunter une voie durable pour tous. C'est à la fois une responsabilité individuelle et collective ! À ce titre, nous devons soutenir, accompagner et innover pour des politiques publiques cohérente en matière de mobilité, de politique des déchets et énergétique pour viser l'objectif de réduire les émissions de CO2 et atteindre la neutralité carbone.

À l'occasion de nos Orientations Budgétaires nous réaffirmons que cela passe par une accélération d'une prise de conscience globale dans la lutte contre le réchauffement climatique. **La mobilisation de toutes et tous est une urgence vitale pour une terre habitable et vivable pour les générations présentes et futures !**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : QUELQUES ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ

- I - 1 : Situation dans le monde
- I - 2 : Situation en France
- I - 3 : Situation à la Réunion
- I - 4 : Point de vue global du SIDELEC Réunion

DEUXIÈME PARTIE : LE CONTEXTE ENERGETIQUE A LA REUNION

- II - 1 : Un système énergétique carboné et dépendant !
- II - 2 : GRD / EDF : 2023 à 2028 - Scénario « AZUR »
- II - 3 : La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie – PPE Réunion.
- II - 4 : Contribution du SIDELEC pour viser l'autonomie électrique & énergétique

TROISIÈME PARTIE : AGIR POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ !

- III - 1 : Le SIDELEC, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE).
- III - 2 : Le Contrat de Concession pour une énergie électrique verte !
- III - 3 : Le Nouveau Contrat de Concession avec EDF -SEI
- III - 4 : Concernant le prix de la fourniture d'électricité à la Réunion.

QUATRIÈME PARTIE : AU SERVICE DES COMMUNES & DES PETITIONNAIRES

- IV - 1 : Travaux d'Électrification en milieu Rural (ER)
- IV - 2 : Viser la certification du service ER
- IV - 3 : Loi NOME - Conférence Départementale

CINQUIÈME PARTIE : RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & ECOLOGIQUE

- V - 1 : Le SIDELEC Réunion, acteur de la Transition Énergétique sur le territoire !
- V - 2 : Création d'une Société d'Économie Mixte d'Énergie Renouvelable (SEM EnR)
- V - 3 : Transition énergétique : Nos actions concrètes sur le territoire

SIXIÈME PARTIE : LES MOYENS DE GESTION POUR L'EXERCICE 2024

- VI - 1 : Direction des Ressources Humaines
- VI - 2 : Direction des Finances
- VI - 3 : Directions – Système informatique & Parc automobile
- VI - 4 : Communication institutionnelle

SEPTIEME PARTIE :

- **SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

HUITIEME PARTIE : DE NOUVELLES PERSPECTIVES 2023 - 2026

- *Agir concrètement pour un Service Public de qualité !*
- *Réussir la Transition énergétique et écologique !*

NEUVIEME PARTIE : CONCLUSION - CONTINUER À SE MOBILISER POUR UNE ILE VERTE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

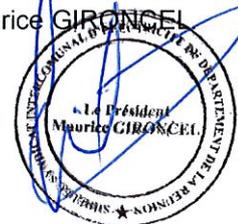
LE COMITÉ SYNDICAL DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires ;
- **ARTICLE 2 : De prendre acte** du rapport sur les Orientations Budgétaires ;
- **ARTICLE 3 : D'adopter** les Orientations Budgétaires 2023 ;
- **ARTICLE 4 : De charger** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion ;
- **ARTICLE 5 : D'autoriser** Monsieur le Président du SIDELEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDELEC REUNION
Maurice GIRONCEL



PJ :

- Rapport n°23/05-02